



SERMON SETTIESME.

Pseaume CXXXIX. Vers. 31.32.33.34.35.

Prononcé
à la Ro-
chelle le
vendre-
di 27. de
Juin
1653.

XXXI.

*Que si ses enfans délaissent
ma loy, & ne cheminent point
selon mes ordonnances:*

XXXII.

*Sils violent mes statuts, &
ne gardent point mes com-
mandemens;*

XXXIII.

*Je visiterai de verge leur
transgression, & de playes leur
iniquité.*

XXXIV.

*Mais je ne retirerai point
de luy ma gratuité, & na
luy fausserai point ma foy.*

XXXV.

*Je ne violerai point mon al-
liance; & ce qui est sorti de
mes lèvres, je ne le changerai
point.*



H E R S F R E R E S ; Entre ces an-
ciennes figures, où Dieu avoit
autresfois portrait la personne,
& le regne de son Christ, à peine
y en a-t-il aucune plus vive &
plus expresse, que celle de David. Car comme
d'une basse & foible condition, méprisée par
ses propres freres, il fut par plusieurs souf-

frances & tentations élevé sur le trône de l'ancien Israël; le Seigneur Iesus tout de mesme d'une naissance méprisable selon la chair est monté a la dextre du Pere, & a esté fait le Seigneur & le Roy de l'Eglise, & le souverain Monarque du nouveau monde, apres avoir esté premierement consacré par toute sorte d'affliction, jusque à la mort de la croix, qui fut sa grande & derniere epreuve. La cōstance de son empire, fut representée par sa fermeté du sceptre de David, qui ne luy fut point ôté, comme il avoit été a Saül son predecesseur; au lieu que David mourut paisiblement avecque le bandeau royal, & laissa un de ses fils sur son trône. La continuation de cette dignité en ses descendans jusques a cinq cens ans ou environ signifioit la durée eternelle du regne de nôtre Christ; autant au moins que les choses perissables peuvēt figurer les immortelles, & que le temps peut exprimer l'éternité. Les douces & avantageuses promesses, que Dieu fit a David en l'établissant dans cette haute dignité, étoient les crayons de cette alliance bienheureuse, que le Pere eternel a traitée avecque les fideles en son Fils Iesus Christ. Il jura a David, que sa lignée seroit eternelle; & a protesté au Seigneur Iesus, qu'il luy donnera une *posterité* innombrable, qui demeurera à toujourns, ne voulant pas qu'il on perisse un, mais qu'ils soient tous ressuscités en l'immortalité bienheureuse. C'est le sujet, que le Prophete traite dans ce Pseaume; où pour toucher les compassions de Dieu envers son Israël, & réveler sa jalouzie, &

Esa. 53.

10.

hâter son secours, il luy ramentoit l'alliance, qu'il avoit autres fois traitée avec David, & les paroles favorables, dont il s'en étoit exprimé, qu'il repete mot pour mot, représentant au Seigneur ce qu'il avoit dit luy mesme de sa propre bouche, & scellé de son serment inviolable. Je laisse la pour cette heure les autres parties de cette sainte alliance, & m'attacherai seulement à ce que nôtre texte en contient; où Dieu est si bon, qu'il promet, que quand mesme il arrivera, que les enfans de David manqueront à quelcun des points de l'obeissance qu'ils luy doivent, il ne les rejettera pas pour cela; mais les châtiât humainement les avertira de leur faute, & les ramenera à leur devoir, conservant toujours au fonds entiere & inviolable la clemance & la gratuité, dont il donne maintenant sa foy & sa parole à David, clause excellente, & qui se rapporte evidemment à la condition, que Dieu a aussi apposée à l'Evangile de son Fils, qui est de nous châtier toutes les fois, que nous nous écartons de nôtre devoir; mais en telle sorte neantmoins, qu'il ne rompra pas avecque nous; par ce que son châtiement nous amenera à repantance, & que nôtre repantance trouvera toujours une retraite asseurée dans le sein de sa grace. Le texte du Prophete contient deux parties. La premiere décrit les fautes, où pourront tomber ceux de la posterité de David, exprimées en ces mots; *Que si ses enfans delaissent ma loy, & ne cheminent point selon mes ordonnances; S'ils violent mes statuts, & ne gardent point mes commandemens.* La

seconde nous represente, quel sera en ce cas-là le procedé du Seigneur envers eux. qui consiste en deux points; l'un qu'il les châtierà pour les ramener de leur egarement, *Je visiterai de verge leur transgression, & de verge leur iniquité;* L'autre qu'il ne les rejettera pas pourtant, mais leur continuera le fonds de la grace promisè à David leur pere par une parole irrevocable, *Mais je ne retirerai point de luy ma gratuité, & ne luy fausserai point ma foy. Je ne violerai point mon alliance; & ne changerai point ce qui est sorti de mes levres.* Ce sont les choses, que nous avons à traiter dans cette action s'il plaist au Seigneur, & pour y proceder avecque le mesme ordre nous la diviserons aussi en deux parties; la premiere des fautes des alliés de Dieu; la deuxiesme de ses châtimens, & de la misericorde & fidelité, dont ils seront temperés. Et d'abord je confesse que toute cette promesse de Dieu appartenoit en quelque sorte à la posterité charnelle du David typique, & qu'elle a été en quelque fasson verifiée & accomplie en elle. Car d'un côté il n'est que trop evident, que les enfans de David delaisserent la loy de Dieu; Salomon, qui luy succeda immédiatement, étant bien tost tombé dans l'idolatrie, & Roboam & les suivans, excepté quelques uns en tres-petit nombre, n'ayant gueres mieux fait, comme nous l'apprenons au long par les livres des Rois; Et de l'autre part il est aussi clair, que Dieu les châtia, comme il paroist par l'histoire de Roboam, & des divers jugemens, que le Seigneur exerça sur les descen-

dans

dans pour les ranger à leur devoir ; mais avec
 une telle moderation, qu'il ne leur ôta pas
 entierement la dignité de leur pere David, qui
 leur fut continuée jusques au temps de la capti-
 vité de Babylone ; & bien qu'après cela nous
 ne lisons point qu'aucun de cette lignée ait pris
 le titre & le diademe de Roy, si est-ce pourtant,
 qu'ils eurent encore quelque ombre de la
 royauté, les chefs de la captivité, & les Princes
 du peuple depuis leur rétablissement en Judée,
 ayant long temps été pris de la famille de Da-
 vid ; jusques à ce qu'enfin la violence d'Hero-
 de, & depuis celle des Romains arracha tout à
 fait aux Juifs l'autorité d'entre leurs mains, en-
 viron mille ans après la mort de David. Mais
 cela n'épuise pas tout le sens des paroles du Sei-
 gneur & dans ces versets, & dans tout le reste
 de cet illustre passage. Ce n'est qu'une ombre,
 & un petit crayon de la pleine & entiere verité,
 qui y est signifiée. Car premierement l'on ne
 treuve point l'accomplissement literal de ces
 magnifiques paroles, que *le trône de David*
sera comme les jours des cieux, & qu'il sera
comme le Soleil en la presence de Dieu, &
qu'il sera affermi comme la Lune ; on n'en
 treuve point l'accomplissement dans la royau-
 té temporelle des successeurs de David, mutil-
 lée bien-tost après sa mort sous Roboam, puis
 honteusement défigurée sous Sedecias, & en
 suite dégradée de sa principale gloire, & chan-
 gée en une dignité precitaire & dependante
 d'autrui, & enfin totalement abolie au temps
 d'Herode & des Romains, sans qu'elle ait ja-

Ps. 89.
 30. 37.
 38.

mais été rétablie ; bien qu'il se soit passé pres de dix sept cens ans depuis. Le sang mesme de David, auquel elle étoit attachée, s'est tellement caché & obscurci durant ces grandes confusions, que l'on ne le connoist plus. Le Soleil & la Lune luisent dans les cieux, & y font encore réglément leurs courses ; & neantmoins il y a plus de deux mille ans, que le trône temporel de David est renversé. D'où paroist en second lieu, que ce qui est dit ici, que *la gratuité de Dieu ne se retirera point des descendans de David, & que l'alliance faite avecque luy ne sera point violée, ni changée*, n'a pas été non plus pleinement & proprement accompli par la conservation de cette couronne temporelle dans la maison de ce Prince, d'où elle a été retirée il y a desja tant de siecles. Si vous voulés donc sauver la verité des oracles divins, dont il n'est pas possible que le moindre iota demeure sans s'exécuter ponctuellement, il faut de nécessité en chercher l'accomplissement ailleurs, qu'en David & en ses enfans & successeurs temporels & naturels. Et où le chercherons nous donc ? Freres bien aimés, il n'est pas difficile de résoudre cette difficulté. nous le chercherons dans cet autre David, dont le premier (comme nous disions) n'étoit que le pourtrait & la figure ; le vray David promis nommément & expressement quelques centaines d'années depuis la mort du premier, *David mon serviteur* (dit le Seigneur dans Ezechiel) *sera Roy sur eux, & ils auront tous un seul Pasteur ; & David mon serviteur sera leur Prince à tout-*

Ezech. 37
24. 25.

sera Roy sur eux, & ils auront tous un seul Pasteur ; & David mon serviteur sera leur Prince à tout-

jours ; c'est à dire en un mot, dans nôtre Seigneur Iesus Christ, l'unique Roy Prince, & Pasteur eternel du peuple divin ; & dans ses enfans mystiques, c'est à dire, (comme vous savés) tous les vrais fideles nais de la semence celeste de ce souverain Seigneur, de son evangelie, animé dans leurs cœurs par la vertu du saint Esprit. Et la gloire de ce Prince celeste se rapporte à celle qui fut promise à David, & en fait le principal, d'autant plus proprement, que selon la chair il étoit descendu de David, & en est le fils à cet égard ; si bien que le regne de David s'est relevé, & a été continué & perpetué dans le sien. C'est donc le trône de ce *David* mystique, fils du premier David selon la chair, mais sa verité, son corps, & sa plénitude selon l'esprit, qui est vraiment eternel, & vraiment aussi ferme que les cieus, & aussi perdurable, que le Soleil & la Lune, & les autres astres. Car il est le Pere d'éternité, & son royaume est incorruptible. C'est sa posterité, l'Eglise engendrée de son sang, & de sa parole, qui jouira à jamais de la gratuité divine toute entiere, & à qui l'alliance promise sera ponctuellement observée, & tout ce qui est sorti de la bouche du Peré, tres-exactement accompli. Laissons-là le vieux David, typique & figuratif, & les mesures de sa maison ruinée il y a plus de vingt siecles, & ensevelies avecque les autres choses mondaines dans les confusions, que le temps apporte ici bas, & nous tournons à l'autre David nouveau & spirituel, & à sa maison eternelle, dont la durée & la gloire est

vrayement non egale seulement à celle du Soleil & de la Lune, mais mesme beaucoup plus constante & plus ferme, que toute la solidité des cieux. Rapportons à luy & à ses fideles toutes les choses, que Dieu son Pere & le nôtre en dit ici proprement, & qui s'y verifient clairement, & sans aucune violence ni difficulté. *Si ses enfans* (dit le Seigneur) *delaisissent moy*. Par les *enfans* du vray David (c'est à dire du Seigneur Iesus) il entend les Chrétiens fideles. I'avouë qu'ils sont aussi nommés *ses freres*, à cause de la part qu'ils ont en sa dignité & en sa gloire; étant tous participans de la nature diuine, & de son sacerdoce, & de sa royauté, selon ce qu'ils luy chantent eux-mesmes dans l'Apocalypse, *Tu nous as faits Rois, & Sacrificateurs à nôtre Dieu*. Mais si vous avés égard à leur origine, & à leur extraction, il est clair, qu'ils sont les *enfans*; puis que c'est luy qui les a engendrés à sa semblance par la vertu de sa chair, & de son sang, & par l'efficace de sa parole, & de son Esprit. C'est pourquoy cette mesme Ecriture, qui les honore du nom de *ses freres*, les appelle aussi *ses enfans*; *Me voici* (dit-il luy-mesme, parlant de soy & d'eux) *Me voici, moy & les enfans que Dieu m'a donnés*. Et Esaye parlant de ceux qu'il convertira & justifiera par ses souffrances, les nomme *sa posterité*. Les fideles sont donc tout ensemble, bien qu'à divers egards, & *ses enfans* & *ses freres*; *Ses enfans*, si vous considerés la cause de leur naissance (car c'est luy qui les a faits & formés) *Ses freres*, si vous regardes leur

Apoc. 5.
10.

Ebr. 2.
13.
Esa. 53.
10.

condition, & la forme, que cette generation mystique leur donne, toute semblable à celle de Christ mesme; à raison dequoy il est appelé leur aîné, le premier nay entre plusieurs freres. Le Seigneur dit, que s'il leur arrive de delaisser sa Loy, & de ne point cheminer selon ses ordonnances, & de violer ses statuts, & de ne point garder ses commandemens, il les châtiara. Je say bien, que toutes ces paroles la loy, les ordonnances, les statuts, les commandemens de Dieu, quoy que semblables, avoient neantmoins quelque diversité de signification sous la vieille alliance, d'où elles sont prises. La loy est en general le corps entier des commandemens de Dieu donnés à Israël par le ministère de Moïse. Les ordonnances, ou les jugemens signifient cette partie de la loy, qui prescrit comment ils se devoient conduire dans l'état d'Israël, que l'on appelle communement la loy politique. Les statuts regardoient les ceremonies; telles qu'étoient les loix de la circoncision, de l'agneau Pascal, des sacrifices, des festes, des purifications, & autres choses semblables. Enfin les commandemens comprennent proprement les articles de la loy morale, de l'amour & du service, que nous devons à Dieu, & des offices de la charité envers le prochain. Mais outre que le S. Esprit ne s'attache pas toujours si scrupuleusement à cette distinction, qu'il ne confonde quelquefois ces termes, les employant indifferemment pour toutes & chacune des parties de la Loy (comme cela se void notamment dans le Pseaume

dix-neuvième , & cxix.) outre cela dis jé , il faut encore remarquer , que le Seigneur dans ce lieu , comme souvent ailleurs , sous la diversité de ces loix qui étoient en vigueur au temps du vieux testament , & sous la variété des services qu'elles prescrivoient , comprend & signifie la discipline de l'Evangile , & tout le véritable & spirituel service de Dieu , qu'elle nous prescrit , qui consiste tout entier en la piété envers Dieu , & la charité envers le prochain , avecque l'observation de ce peu de sacremens , qui y sont annexés , à sçavoir le baptesme & la sainte Cene. Car que ce soit chose familiere aux anciens Prophetes d'entendre cette discipline , & ce service sous les noms des loix , & des observations de la religion Judaïque , qui avoit lieu en leur temps , il est manifeste par plusieurs exemples : comme quand Esaye pour predire que les nations converties par le Messie serviront Dieu en esprit & en verité , dit qu'elles monteront à la montagne de l'Eternel , à la maison du Dieu de Jacob ; & ailleurs , qu'il y aura un autel à l'Eternel au milieu du pays d'Egypte ; & Malachie semblablement , que depuis le Soleil levant jusques au couchant , on offrira en tout lieu parfum & oblation pure au nom de l'Eternel. Et ainsi en plusieurs autres lieux. Et certes il étoit bien raisonnable , que les noms de la loy , & du service de Moise , qui étoit figure de l'Evangile & du service du Messie , fussent employés pour le signifier. Que cette diversité de mots , la loy , les ordonnances , les statuts , les commandemens , ne vous trou-

Esa. 2. 3.

Esa. 19.

Malac.

I. 11.

ble donc point en ce lieu, comme si les enfans de David, dont il est ici question, étoient sujets à toute cette difference de disciplines & de loix. Tout cela dans le langage mystique des Prophetes, ne veut dire, qu'une seule & mesme chose, à sçavoir le commandement Evangelique de vivre saintement, sobrement, justement, & religieusement, en renonceant à toute impieté & convoitise mondaine. Et cela ainsi éclairci, considerons maintenant les enseignemens, que nous donnent ces paroles du Seigneur, *Si les enfans de David* (c'est à dire les vrais Chrétiens) *delaisent ma loy*, & ce qui suit. Premièrement elles nous montrent clairement, que l'alliance traitée avecque nous en Iesus Christ, a aussi son ordre & sa discipline, qui nous oblige à cheminer en son amour, & en sa crainte; selon ce que dit l'Apôtre, que la grace de Dieu, salutaire à tous les hommes, clairement apparue en son Fils, nous enseigne à vivre saintement, & hors du commerce de toutes les pollutions du monde. C'est là le vray but, & la propre fin de cette doctrine celeste. D'où paroist combien est & contraire à son intention, & pernicieuse aux hōmes la pretendue licence, que les Libertins s'imaginent, voulāt que chacun desormais fasse ce que bon luy semble; cōme si tout étoit permis aux Chrétiens, & que rien ne leur fust defendu. La droite regle du Seigneur Iesus, & la loy eternelle de sa maison est, que tous les enfans & domestiques meurent à la chair, & au monde, pour vivre à Dieu, & à son Esprit en

Tito. 2.
II. 12.

toute pureté, justice, & sainteté, selon l'exemple qu'il nous en a donné dans sa vie, & les enseignemens qu'il nous en a laissés dans sa parole. Puis apres ces mesmes paroles nous montrent, que la faute de ceux qui font autrement, & qui se departent de cette exacte sanctification a nous prescrite par l'Evangile, est tres grieve, & grandement offensive contre la Majesté de Dieu; & c'est ce que nous represente cette exaggeration, qu'en fait ici le Seigneur par les expressions pleines d'enfance, qu'il y a employées, nommant cela *delaisser sa loy, ne cheminer point selon ses ordonnances, violer ses statuts, & ne garder point ses commandemens.* Car si violer les ordres d'un Prince est un grand crime, qu'elle & combien plus enorme est la faute de celuy, qui viole les loix de Dieu, nôtre souverain Seigneur & Redempteur? qui outre les benefices qu'il départ en commun à tous les hommes, nous a donné en son Fils l'heritage de son royaume celeste? & dont la volonté nous doit estre par consequent en une singuliere veneration? Fideles, que Jesus Christ nôtre vray David a engendrés par la perte de sa vie, possedés cette gloire avecque respect; ne faites rien qui en soit indigne. Souvenés vous de ce que vous estes les enfans du Saint des Saints, du Pere d'éternité. Que jamais il ne vous arrive de delaisser la loy d'un si grand Dieu, ni de violer aucune de ses ordonnances. Conservés vos corps, & vos esprits en la pureté, que Jesus Christ vous a donnée. Ne soyés pas si ingrats, que de profaner les pre-

sens divins, ni de souiller dans les ordures du mode une ame & une chair, qu'il a lavées dans son sang, qu'il a ointes & parfumées de son Esprit, & consacrées par sa parole à la gloire de son grand nom. Et neantmoins s'il vous arrivoit (& Dieu vueille que cela ne vous arrive jamais) de tomber dans quelque faute, soit legere, soit grievé, encore ne veux-je pas, que pour cela vous perdiés le courage & l'esperance. Si vous reconnoissés vôtre erreur, Dieu est si bon, qu'il recevra vôtre penitence, pourveu seulement qu'elle soit sincere & veritable, & que renonceant à vos fautes vous vous convertissiés à luy avec une sainte & ferme resolution de ne le plus offenser. Et comme saint Iean disoit autresfois aux fideles, à qui il écrivoit sa premiere Epître, *Mes petits enfans, je vous écris ces choses, afin que vous ne pechiés point; Que si quelqu'un a peché nous avons un advocat, assavoir Iesus Christ le Juste: car c'est luy, qui est la propitiation pour nos pechés: nous vous disons semblablement à son exemple, & sous son autorité; Fideles, ne delaiés point la loy de vôtre Dieu. Ne violés pas un de ses statuts. Demeurés fermes, sans tache, & sans macule dans la sanctification qu'il vous commande. C'est bien le meilleur, & le plus seur, le plus utile pour vous, le plus glorieux pour le Seigneur, & le plus propre à l'edification de vos prochains. Neantmoins si la chair, & le sang qui vous environne, si le monde, qui vous sollicite, si le diable, qui vous tente, vous a fait tomber dans le malheur de quelque offense*

1. Iean. 2

1. 2.

contre Dieu, relevez-vous courageusement, & ne desesperez ni de sa grace, ni de vôtre salut (car le desespoir seroit une erreur beaucoup pire que vôtre premiere faute, quelquegriev qu'elle puisse estre) C'est pour fonder cette doctrine de la repentance, que le Seigneur nous declare ici franchement une chose, qui d'ailleurs est digne de nos larmes, & de nôtre confusion, & de nôtre silence; a sçavoir qu'il peut arriuer, que les vrais fideles se détournent quelquefois de la voye royale de sa discipline. Car étant d'une nature si fragile, & si sujette non seulement à broncher, & à glisser, mais mesme à tomber; si Dieu par sa grande & infinie indulgence ne nous pardonnoit nos cheutes, sa sainte alliance demeureroit vaine & inutile pour nous. Apprenons donc (mais seulement pour consoler, ceux qui sont tombés, & non pour relâcher ceux qui sont debout) ce que Dieu nous enseigne ici en troisieme lieu; qu'il n'est pas impossible que les fideles commettent, je ne dirai pas seulement quelques legeres fautes par surprise, & par infirmité (comme cela n'arrive que trop souvent aux plus regenerés) mais mesmes des pechés fort grieux. L'avoué que cela arrive rarement, & que de telles cheutes ne sont nullement ordinaires à ceux, qui sont vraiment nais de Dieu; mais tant y a que le Seigneur nous témoigne expressement, que cela arrive quelquefois. Car il est clair, que ceux dont il parle ici, étoient vrais enfans de David (c'est à dire vrais Chrétiens) effectivement regenerés

par l'Esprit d'en haut, puis qu'il n'y a que ceux-là à qui il tienne ce qu'il promet à ceux-ci, de ne point retirer d'eux sa gratuité : & il n'est pas moins evident, que les fautes, qu'il leur attribuë sont griefves. qu'ils ont delassé sa loy, & violé ou profané ses statuts, & qu'ils n'ont point gardé les commandemens, qui sont (comme vous voyés) des paroles atroces. & qui ne conviennent qu'à de grands pechés. Et l'expérience n'a que trop justifié sa prediction. Car pour ne point parler de l'épouvantable faute, où tomba saint Pierre en reniant son Maître ; combien s'est il veu d'élus de Dieu, & combien s'en voit il encore tous les jours, à qui depuis leur regeneration il arrive des cheutes étranges, & presque incroyables ? Retenons donc cette verité, que le Seigneur nous daigne ici apprendre de sa propre bouche contre l'extravagance de certains esprits malades, qui nonobstant cette prediction de Dieu, & l'expérience des choses mesmes, s'imaginent que depuis qu'une fois nous sommes entés au corps de Jesus Christ, toute nôtre corruption est si entierement abolie, qu'il n'en peut plus sortir de peché. Certainement il seroit bien à souhaiter, que nous pussions ainsi soudainement changer, & quitter toute nôtre vieille nature, & vestir dès le premier coup cette parfaite & Angelique sainteté, que disent ces gens. Mais il faut estre bien stupide pour ne pas sentir, ou hypocrite pour ne pas avouer, que nous sommes encore bien loin de ce bonheur, & que nous ne dépouillons pas tout à une fois

dés l'entrée de l'école de Iesus Christ la chair avecque tous ses vices, & qu'il ne nous en reste que trop, tandis que nous sommes sur la terre pour nous emporter en de tres-lourdes & tres-scandaleuses cheutes, toutes les fois que Dieu nous laisse un peu à nous mesmes, côme il nous laisse quelquefois, pour nous apprendre nôtre infirmité. Seulement faut il remarquer deux choses, que je confesse volontiers; L'une est que jamais ce delaissement de la loy de Dieu & ce violement de statuts n'est si absolu, ni si universel dans les vrais fideles, qu'il ne leur demeure toujourns au fonds du cœur quelque reste de foy & de pieté, comme un peu de feu, qui se conserve sous un tas de cendres, ou comme la vie des plantes durant les rigueurs de l'hyver, qui sans paroistre au dehors, se tient cachée dans le tronc, & dans les racines, & de là, le printemps venu, favorisée de sa douceur pousse de nouveau, & jette encore des boutons & des feuilles, des fleurs & des fruits. Et c'est ce qu'entend fait Iean, quand il dit que *la semence de Dieu demeure en celuy, qui est nay de Dieu, & qu'il ne peut pecher* (c'est à dire, qu'il n'en peut faire le mestier pechant ordinairement & continuellement) *pource qu'il est nay de Dieu.* Et c'est ce que j'avoué encore en deuxiesme lieu, que le vray fidele ne demeure jamais dans ce triste état jusques à la fin, mais se releve assurement de sa cheute avant que de mourir. Il revient de sa pâmouison; il retourne de son égarement, & montre par la nouvelle production de ses fruits, qu'il n'étoit

2. *Jean.*

3. 2.

pas mort, bien qu'il le semblast estre. Et c'est à cela que servent les châtimens, que Dieu predit dans l'autre partie de nôtre texte, qu'il enverra aux enfans débauchés de son David: *Je visiterai de verge leur transgression (dit-il) & de playes leur iniquité. Mais je ne retirerai point de luy ma gratuité, & ne luy fausserai point ma foy.* Il dit deux choses: L'une, qu'il les châtierra; L'autre, qu'il ne les rejettera pas pour cela de son alliance. O admirable temperament de la douceur, & de la severité de Dieu! dans lequel il treuve sa gloire, & les fideles leur salut! Ce Pere celeste aime le sang, & les marques de son Christ, qu'il voit encore en eux, & ces restes de foy & de pieté, qui s'y conservent cachées au fonds de leur cœur: c'est pourquoy il ne les veut pas perdre. Mais il considere d'autre part, qu'il n'est ni de sa sagesse, ni de sa sainteté de faire part de sa grace & de son salut à des gens qui n'ont point de repentance d'avoir delaisié sa loy, & de s'estre abandonnés au peché. Pour accorder ces desirs contraires il prend la verge, & les châtie, afin de reveiller leur conscience, & d'exciter leur foy, pour les remettre par la repentance, que sa discipline produit en eux, en état de leur pouvoir donner sans rougir les biens, qu'il a promis aux enfans de son Fils, comme un sage pere, qui par un châtiment moderé & dispensé à propos retire peu à peu son enfant de la débauche, où il se jettoit, & par ce moyen luy conserve l'honneur, & à soy-mesme le contentement de le pouvoir caresser & gratifier sans

scrupule : Ou comme un bon Medecin, qui avec un peu de mal, que son fer, & son feu, & l'amertume de ses drogues font souffrir à un malade, luy sauve la vie, & le garantit de la mort. N'accusés pas le Seigneur d'une rigueur excessive, qui ne puisse rien supporter, & qui retire son amour d's les premieres offenses qu'on luy fait. Il est si doux, & aime si fort, & si constamment, qu'il garde encore sa foy, & sa grace à ceux-là mesme qui s'en sont rendus indignes en délaissant sa loy, & en violant ses ordonnances. Ne le soupçonnes point non plus de favoriser le vice, ou de le tenir pour une chose indifferente. Le châtiment, qu'il déploye sur ceux-là mesme qu'il aime le plus tendrement, quand ils viennent à manquer à leur devoir, justifie assés combien il a d'aversiion pour ces desordres. Il paroist clairement par là, que sa vraye intention, & son desir naturel est, que ceux qu'il adopte en son Fils vivent saintement, & que le but de la grace, qu'il nous fait dans son Evangile, est de nous arracher du vice, & non de nous y enfoncer : de nous delivrer de la servitude du peché, & non de nous en donner la licence ; precisement selon ce que dit Zacarie, *qu'il nous sauve, afin que nous le servions sans crainte en sainteté & iustice devant luy tous les jours de nôtre vie.* L'indulgence est un appas, & un allechement à pecher. L'excès de la rigueur conduit au desespoir. Dieu a choisi une vöye moyenne entre ces deux extremités, assavoir celle d'un châtiment paternel, qui pardonne le peché, mais en

Luc 2.

47.

amandant le pecheur, & conserve le pecheur, mais en ôtant le peché, & guerissant par la repentance la maladie (c'est à dire le vice) d'où il procédoit. Au reste le Prophete a tiré ces paroles du premier livre de Samuel, où Natan parlant à David de la part de Dieu, luy dit presque les mesmes mots, sauf qu'au lieu, que nous lisons simplement ici, *Je visiterai leur transgression de verge, & de playe leur iniquité*, cet autre passage porte, *Je le châtirai de verges d'homme, & de playes des fils des hommes*. Mais le sens est mesme en tous les deux. Seulement le langage de Natan signifie un peu plus clairement, & plus expressement, que ne fait pas celui du Psalmiste, que le châtiment, que Dieu donnera aux enfans de son Christ, sera moderé & non excessif. Car c'est proprement ce que veut dire *cette verge d'homme*, & *cette playe des fils des hommes*, dont il parle, c'est à dire une discipline legere, & moderée, & comme il semble que saint Paul l'ait voulu expliquer, *une tentation humaine*, selon le stile des Ebreux, qui appellent tout ce qui est mediocre, *une chose d'homme*, ou *humaine*; au contraire ce qui est grand & excessif *des choses divines*, ou *de Dieu*. Mais le simple mot de *verge*, employé par le Psalmiste, le montre assez de soy-mesme. Car c'est avecque la verge, que le pere châtie son enfant, & le maistre son disciple; si bien que le Seigneur disant, qu'il *visitera de verge* les fautes de ses enfans, signifie evidemment par là, que le châtiment qu'il leur donnera sera un châtiment de pere, c'est à

2. Sam.

7. 14.

1. Cor. 10.

13.

dire doux & moderé. Ce qu'il dit dans le verset suivant, *mais je ne retirerai point ma gratuité de luy*, est considerable. Car étant ici question de ceux, qui sont châtiés, il semble qu'il falloit dire, *d'eux*, & non pas *de luy*. Mais le Propete en a ainsi usé, pource qu'étant les enfans, & les membres de son Christ, les faveurs, que Dieu nous fait, luy appartiennent en quelque sorte. Et il semble que le Psalmiste nous ait voulu montrer par là, que c'est en Jesus Christ, & pour l'amour de luy seulement, que Dieu nous fait toutes ces graces. C'est là mesme que se rapporte ce qu'il ajoute, *Je ne luy fausserai point ma foy*; par ce que c'est proprement à Jesus Christ, en suite de son admirable obeissance, que Dieu le Pere a promis d'estre propice à nos pechés, & de ne laisser jamais pas un de ceux, qui entreront dans son alliance. Le sens du verset suivant est mesme; & il n'y a que les paroles, qui soient differentes; *Je ne violerai point mon alliance* (dit-il) & *je ne changerai point ce qui est sorti de mes levres*. Il regarde à ce qu'il avoit dit des fideles, *S'ils violent mes statuts*; Pour moy (dit-il) je n'en userai pas de mesme; & leur peu de fermeté ne me portera point à l'inconstance. S'ils ne répondent pas à leur vocation, je ne souffrirai point pour cela, que mon alliance demeure vaine, & sans effet: Ce qu'ils y auront gâté sera rétabli par le pardon de ma grace, en suite de la repentance, où je les conduirai par mes châtimens. *Et je ne changerai point* (dit-il) *ce qui est sorti de mes levres*: c'est à dire qu'il fera en sorte, qu'ils

qu'ils auront la grace & le salut, qu'il leur a promis ; dispensant & réglant tellement les choses par sa providence, que ni les efforts des ennemis, ni leurs propres fautes ne pourront empêcher, que par foy & par repentance ils ne parviennent enfin à la jouissance de cette bien-heureuse & éternelle couronne, qu'il a protesté dans sa parole de donner à tous les enfans de son Fils, c'est à dire à tous les fideles. Elle est, chers Freres, la doctrine du Prophete, ou pour mieux dire, du Seigneur mesme, à qui il fait tenir & pronocer ce langage, afin que nous le recevions avecque plus de foy & de reverence. C'est la moüelle de l'Evangile, & le sommaire de ce qu'il contient de plus doux, & de plus precieux. Ce mesme Dieu, qui nous l'a ici proposé, vueille le graver dans nos cœurs par la vertu de son Esprit, afin que sa parole y étant receüe avecque la foy, qu'elle merite, nous devienne une vive source de vie pour nous sanctifier & consoler dans tout le cours de nôtre pelerinage terrien. Vous y voyés premierement, Ames fideles, clairement fondée la certitude immuable de la grace de Dieu, & de vôtre salut, qui en depend ; Car s'il y avoit quelque chose au monde capable de changer la bonne volonté, qu'il a pour les enfans de son David (c'est à dire de son Christ) ce seroit sans doute le peché, où leur infirmité & la violence des tentations les fait quelquefois tomber, puis qu'il n'y a rien qui luy soit plus desagréable. Et neantmoins il proteste hautement (comme vous l'avez oui) que leurs pechés

mesmes ne luy feront jamais retirer la gratuité, qu'il leur a promise en son cher Fils, ni changer ce qui est sorti de sa bouche. Leurs pechés peuvent bien faire, qu'il les châtie pour les conduire à la repantance; mais non qu'il les abandonne à la perdition. Etablisés cette assurance dans vos ames, ô Fideles; & vous serés bien-heureux dès ce siecle, malgré les orages & les agitations, où nous le passons. Car qu'y a t-il au monde, capable de troubler une ame fondée sur cette ancre divine, qui penetre les cieus, & entre au dedans du voile? une ame persuadée, comme étoit celle de saint Paul, que ni la vie, ni la mort, ni les Anges, ni les Principautés, ni les Puissances, ni la hauteur, ou la profondeur, ni aucune autre creature ne la separera jamais de la dilection de son Dieu en Iesus Christ? Elle se rit de tous les efforts de l'enfer, du monde, & de la chair; Vous ne gagnés rien, dit elle, cruels & implacables ennemis. Puis que Dieu m'aime, je suis assés heureuse. Il n'est pas changeant, & menteur, comme vous. Sa parole étant une verité ferme, & invariable, vous ne saurés me priver du salut, qu'il m'a promis. Cette esperance me soutient au milieu des flots les plus terribles; elle me fortifie dans les combats les plus perilleux: Elle m'assure dans les craintes, & me réjouit dans les ennuys, & me contente dans les miserés, & m'est un Paradis de delices dâs les plus ameres souffrances. Travailés, chers Freres, à posseder ce tresor. Ne souffrés point, qu'il vous soit attaché de mains. L'u-

Rom. 8.
37. 38.

nique moyen de l'avoir & de le conserver est de vous assurer, que vous estes vraiment enfans de Iesus Christ, le David mystique; puis que l'alliance de Dieu ne promet rien, qu'à ceux qui sont de cette bien-heureuse famille. Et le seul moyen de vous assurer de cela est de vivre saintement, & selon la discipline, laissant les choses, qui sont en arriere, & vous avançant continuellement vers le but de votre vocation supernelle. Et c'est ce qu'entend saint Pierre, quand il nous ordonne *de nous étudier à affermir nôtre vocation & election;* c'est à dire à nous en rendre le sentiment ferme & certain par la constance d'une bonne, & sainte vie, sans laquelle il n'est pas possible d'avoir cette confiance. D'où vient que les élus mesmes tombent dans de miserables doutes, & dans une triste desiance, dès que relâchant le soin de la pieté ils se laissent aller aux œuvres de peché. Vous apprenés encore d'ici en deuxieme lieu ce que nous avons desja touché ci-devant, que la vraie intention de Dieu dans l'alliance, qu'il a traitée avecque Iesus nôtre David pour nous, & en nôtre faveur, est de nous arracher de la servitude du peché, afin que nous luy soyons un peuple peçulier, adonné à bonnes œuvres. Car vous voyés combien il hait le vice & ses fruits; puis qu'il ne le peut supporter nulle part. Il le punit irremissiblement & eternellement dans les enfans de rebellion; Il le châtie dans les enfans de son David; nous montrant par tout la forte & irreconciliable aversion, qu'il a contre cette peste

2. *Petr.*

I. 10.

maudire. Fuyons la donc, Freres bien aimés; & nous preservons de sa contagion; comme de la chose du monde la plus desagreable à nôtre bon Dieu. Marchons dans sa loy, sans jamais laisser une si salutaire voye. Obeissons à ses ordonnances; Pratiquons ses statuts, & gardons ses commandemens. Son joug est aisé, & son fardeau leger. Il ne nous demande pas cette infinie varieté de ceremonies, & de reglemens, qui avoit lieu sous Moïse, dur & fâcheux joug, que nos peres ne peurent porter. Il ne requiert de nous autre chose, sinon que nous l'aimions, & nos prochains pour l'amour de luy. Mais le Seigneur nous donne encore ici une excellente leçon de la nécessité, de l'usage, & de la nature des châtimens, qu'il déploye souvent sur les fideles. Car premiere-ment il nous denonce, qu'il ne manquera point de les visiter de sa verge, toutes les fois qu'ils delaisseront ses voyes, & violeront ses ordonnances. Tenés donc pour certain, Fideles, toutes les fois qu'il vous arrive du mal apres avoir offensé Dieu, que c'est sa providence, qui vous l'adresse: que c'est sa verge, qui vous a frappé. Ne l'imputés point à d'autre. N'en accusés ni les étoiles, ni les elemens, ni les hommes. Ne regardés que la main de Dieu. Humiliés-vous sous elle; & quittés promptement le peché, si vous voulés, qu'il quitte la verge. Hastés vôtre penitence, afin d'abreger vos châtimens. Puis apres le Seigneur nous apprend ici, que cette verge, dont il frappe les siens, est accompagnée de la be-

nignité, *Je les visiterai de verge* (dit-il) *mais je ne retirerai point d'eux ma gratuité.* Courage, Fidele. Que cette verge ne vous trouble point. Si elle vous fait souffrir de la douleur; Si elle vous ôte quelcune des choses, que vous cherissés en la terre, tant y a qu'elle vous laisse le principal; la grace, & le salut de votre Dieu. Ce n'est pas la verge de fer, dont il brise les rebelles. C'est la verge de son amour paternelle, qui est couronnée de fleurs, & de fruits, & qui nonobstant la secheresse, produit (comme celle d'Aaron autresfois) des fruits doux & salutaires, la repentance & la sanctification. Ce souverain Seigneur frappe les rebelles en sa colere, & les fideles en sa gratuité; La peine de ceux-là est un effet de sa haine; & le châtiment de ceux-ci est un ouvrage de son amour. Le premier de ces jugemens tend à destruction, & le second à edification. L'un abbat, & l'autre releve: L'un porte l'effroy, & le desespoir; l'autre l'amandement & la consolation. *Le Seigneur* (dit l'Apôtre) *chastie celuy qu'il aime; & fouëtte tout enfant qu'il avouë.* Et il le chastie pour son profit, afin qu'il soit participant de sa sainteté. Si la discipline est triste sur l'heure, elle rend en suite un fruit paisible de justice à ceux qu'elle exerce. Ne vous effrayés donc point, Chrétien, quand Dieu se presente à vous avec cette verge en la main. J'avouë qu'il eust été à souhaitter, que vous ne l'eussiés pas contraint d'en venir-là. Car apres tout, le châtiment & la medecine sont des choses facheuses au sentiment, quelque doux

*Ebr. 12.
6. 10. 11.*

I. Cor. II,
31.

& salutaire qu'en soit l'effet. Il eust été beaucoup meilleur, ou que vous tenant ferme en sa discipline vous ne fussiés point tombé dans les desordres, qui l'obligent à vous châtier, ou qu'y étant tombé vous vous fussiés aussitost jugé vous-mesme, selon l'avertissement de saint Paul, & par une prompte repentance vous eussiés prevenu son châtement. Mais puis que vous n'avez fait ni l'un, ni l'autre, il faut non seulement supporter les coups de sa verge avecque patience, mais mesme vous en réjouir & le remercier, de ce qu'il daigne prendre le soin de vous visiter, & de vous juger & enseigner, afin que vous ne soyés pas condanné avecque le mode. Faites ce qu'il vous enseigne; Observés le regime que sa discipline vous prescrit, & vous retirés tout de bon des desordres, qui ont fait venir tout ce mal sur vous. Quand cette cause sera une fois ôtée, Dieu ne manquera pas d'éloigner cette verge, qui vous importune. Et quant à vous, ames desolées, que l'horreur de vos pechés fait douter de la grace du Seigneur, puis que vous avez une âpre & profonde repentance de vos fautes, ne doutés plus de son amour; & vous souvenés de ce qu'il nous promet, qu'il conserve à jamais sa gratuité aux fideles, & que s'ils l'offensent, il les châtie, mais ne les abandonne point. Que ce mesme châtement qu'il exerce sur vous, puis que vous le sentés accompagné de repentance, qui en est le fruit, vous console & vous assure que vous estes du nôbre des vrayes & legitimes enfans de Iesus Christ. Dieu nous fasse à tous

la grace , ou de prevenir son jugement par une repantance volontaire , ou de faire au moins nôtre profit des salutaires coups de sa verge paternelle , en renonceant à tous nos vices , & amendant & sanctifiant tellement nos mœurs, qu'après avoir achevé nôtre course en la crainte & dans les continuels sentimens de la grace à sa gloire & à l'edification de nos prochains, il nous reçoive un jour dans son royaume , & nous y couronne de sa gratuité selon ses promesses , & nos esperances en son Fils bien aimé nôtre Seigneur Iesus Christ , auquel avec que le Pere & le saint Esprit , vray Dieu benit à toujours , soit honneur , loüange , & gloire aux siecles des siecles. A M E N .

